CONDITIONS

CINQ PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra faire cesser son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 150 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On reçoit les abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer l'abonnement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

PROCLAMATION

PAR A. B. ROMAN,

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

ATTENDU que la loi requiert que les Représentants de l'Etat de la Louisiane, au Congrès des Etats Unis, pour le vingt-quatrième Congrès devant servir le terme de deux ans, c'est-à-dire jusqu'au 3 Mars 1835, soient élus le premier lundi de juillet prochain, et les deux jours suivants, savoir :

Un Représentant au vingt-quatrième Congrès devant être choisi, dans le premier district Congressional, se composant des cités d'Orléans, Côte des Allemands, Côte des Chaudières.

Un Représentant au vingt-quatrième Congrès, devant être choisi dans le second district Congressional, se composant des cités d'Iberville, Point Coupée et Feliciana.

Un Représentant au vingt-quatrième Congrès, à être choisi dans le district Congressional, se composant des comtés de Attakapas, Opélousas, Rapides, Natchitoches, Ouachita et Concordia.

Et attendu que la loi requiert qu'aux jours susmentionnés, il soit choisi un Sénateur, pour chacun des districts sénatoriaux, ci-après spécifiés, et devant servir le terme de quatre ans, comme suit :

Un Sénateur pour le second district Sénatorial, compris dans les comtés d'Orléans, du Sénateur pour le comté d'Iberville, du Sénateur pour le district d'Est Baton Rouge, du Sénateur pour le comté de la Pointe Coupée, du Sénateur pour le comté de Lafourche, du Sénateur pour le comté de Les Attakapas, du Sénateur pour le comté des Natchitoches et du Sénateur pour le comté de Ouachita.

Et attendu que la loi requiert aussi que le premier Lundi de juillet et les deux jours suivants, cinquante Représentants à l'assemblée générale de cet Etat, seront élus à cette époque, pour servir pendant le terme de deux ans, de la manière suivante, savoir :

Un Représentant pour la paroisse de Plaquemine.
Un Représentant pour la paroisse St. Bernard.
Sept Représentants pour la paroisse d'Orléans.
Un Représentant pour la paroisse Jefferson.
Un Représentant pour la paroisse St Charles.
Un Représentant pour la paroisse St Jean Baptiste.
Deux Représentants pour la paroisse St Jacques.
Un Représentant pour la paroisse Ascension.
Deux Représentants pour la paroisse Assomption.
Trois Représentants pour la paroisse de Lafourche Interieure.
Un Représentant pour la paroisse Terrebonne.
Un Représentant pour la paroisse d'Iberville.
Un Représentant pour la paroisse d'Ouest Baton Rouge.
Un Représentant pour la paroisse et comté de la Pointe Coupée.
Un Représentant pour les paroisses de Concordia et Carroll.
Trois Représentants pour la paroisse et comté des Natchitoches.
Un Représentant pour la paroisse et comté de Ouachita.
Un Représentant pour la paroisse de Catahoula.
Deux Représentants pour la paroisse des Rapides.
Un Représentant pour la paroisse des Avoyelles.
Trois Représentants pour la paroisse et comté des Opélousas.
Deux Représentans pour la paroisse Lafayette.
Un Représentant pour la paroisse St Martin.
Un Représentant pour la paroisse Ste Marie.
Deux Représentans pour la paroisse d'Est Baton Rouge.
Deux Représentans pour la paroisse d'Est Feliciana.
Deux Représentans pour la paroisse d'Ouest Feliciana.
Un Représentant pour la paroisse de Washington.
Un Représentant pour la paroisse Ste Hélène.
Un Représentant pour la paroisse Livingston.
Un Représentant pour la paroisse St Tammany.

Et attendu qu'en vertu de la Constitution de cet Etat, tous les citoyens ayant droit de voter à l'élection des Représentans, voteront aussi pour celle du Gouverneur, aux termes de l'élection des Représentans et Sénateurs, les juges devront rester en fonction durant le terme de quatre ans.

En conséquence, j'ai cru nécessaire de lancer ces proclamation, pour informer les électeurs et les votans qu'en vertu de cette étendue de l'Etat, aux dates ci-dessus, ordonnant aux Juges de Paroisse, Shérifs et autres officiers ci-après spécifiés pour conserver, de tenir les dites élections, pour l'élection du Gouverneur, Sénateurs, et Représentans susmentionnés, le premier Lundi de Juillet et les deux jours suivants, dans leurs comtés, districts, et paroisses respectifs, qu'elles soient connues et que les retours en soient faits, dans le temps prescrit par la loi.

Donné sous mon seing et le sceau d'Etat, en cette ville de la Nouvelle Orléans, le quatrième jour de Mai, de l'An mil huit cent trente quatre, et de l'Indépendance des Etats Unis, l'an cinquante huitième.

L. S. (Signé) A. B. ROMAN,

Par le Gouverneur,
GEORGE EUSTIS,
13 mai Secrétaire d'Etat.

DOYLE & MAY,

PEINTRES.

ONT l'honneur d'informer leurs amis et le public, qu'ils ont transféré leur établissement du No. 77, au No. 45, de la rue de la Douane, tout près de la rue de Chartres, où ils continueront à exécuter tous les ouvrages de leur profession, et ils espèrent par la prompte exécution des demandes qui leur se ont faites, et leurs prix modérés, mériter la continuation de l'encouragement du public.

Ils exécutent parfaitement les bois et les marbres ci-après nommés :

BOIS.	MARBRES.
Acajou, Chêne de toutes qualités,	Egyptien noir &c.
Erable, œil d'oiseau,	Giallo et antique,
Bois de satin,	Oriental ou vert antique,
Racine d'érable,	Jaspé.
Bois noirs,	Granite de Darby et de Potomac.
Rose, &c.	Marbre blanc italien,
Citronier,	de Sienne & Bortella.
Orangé,	Gris américain, &c.

On peut en voir des échantillons à leur établissement, où se trouvent toujours à vendre, de l'huile, des vitres, du vernis, &c. 12 mai—3

LES Soussignés ont reçu par les derniers arrivages, et offrent à vendre,

67 Caisses de 3 douz. chaque, vins de Madère I. P.
4 Demi pipes
16 Quarts-pipes, do do
48 Demi-quart de pipes,
8 Malles de parfumeries assorties,
400 Paniers d'huile douce,
1 Bale de toile à chemises française,
2 Tonneaux de fil à coudre,
3 Do do de soine,
250 Paniers de vins de Champagne,
300 Do de Bourgogne mousseux, } qualité supérieure
20 Caisses de vin de Clermont,
20 Tonneaux de vins de Médoc de 1827,
30 Do de Montferrand,
5 Pipes } d'eau de vie de Cognac, une épreuve
Demi pipes, } marque de Dupuy,
20 Caisses de pruneaux,
10 Balles d'amandes,
6 Balles de couvertures françaises à 3 points,
30 Caisses de vin de Bordeaux de 1ère qualité,
20 Sacs de poivre,

—AUSSI—

Un assortiment complet de carreaux à vitres de Baltimore.

26 Boucauts de sucre du pays de 1ère qualité.
16 avril A QUERTIER & BOUTIN.

AVIS.

M. BREHIER, *Pharmacien*, prévient le public et ses amis en particulier, qu'il vient d'établir une pharmacie à l'encoignure des rues du Quartier et des Remparts.

On trouvera dans son établissement tous les objets qui concernent la pharmacie, tels que, Produits Chimiques et la Droguerie en gros et en détail.

Les prescriptions de Messieurs les médecins y seront exécutées avec soin et précision, et transportées, chaque jour avec exactitude au domicile des personnes qui ne sont pas en situation de faire elles mêmes les tisanes et autres &c.

Il fera tous les ses efforts pour satisfaire aux diverses demandes qui pourraient lui être faites par messieurs les habitants et leur accordera toutes les facilités pour le paiement.

Il tient aussi des sangsues de choix, des instruments de Chirurgie, les fournitures pour les dentistes &c. et toutes sortes de médicaments patentés de divers pays.

Il ne négligera rien pour mériter la confiance des personnes qui voudront bien s'adresser à lui ; et prie celles qui le connaissent de vouloir bien le lui continuer. 31 mars—

M. T. LEGER, docteur en médecine et en chirurgie de la faculté de Paris, ancien professeur d'accouchemens, et médecin de l'hospice St. Vincent de Paule à Paris, s'est établi en cette ville. Le public peut compter sur son zèle et son exactitude ; il demeure encoignure Royale et St. Pierre, maison du pharmacien.
7 avril—6m

A LOUER.—Un vaste magasin d'entrepôt, de 80 pieds de longs, sur 40 de large, rue St. Philippe, entre Royale & Bourbon. Pour les conditions, s'adresser au soussigné.
13 jun B. DUPUY.

A LOUER.

La maison en briques à trois étages, (*Free port*) entre les rues du Port et St. Ferdinand, s'adresser
15 fév T. NICOLET & Cie.

A LOUER.

Pour mai prochain, à bail si on le désire.—Une belle Maison à 3 Etages, très bien finie, et bâtie depuis 2 ans, située rue Toulouse, entre Royale et Chartres. On cèderait à prix raisonnables les tapis, laces et meubles qui y sont.
Fr. PERRET & GALLY,
12 avril—1m rue Toulouse, No. 69

A LOUER.—Convenable pour 10 ou 12 ouvriers de marchandises. S'adresser à
J. E. LOREILHE,
10 avril encoig. Bourbon et Dauphine.

Pour cause d'absence.

A LOUER OU A VENDRE.—La maison, rue Bourbon, entre les rues Ste Louis et Conti, coté ouest, No. 113. Aussi, à vendre les meubles et les domestiques de la dite maison. S'adresser pour les renseignemens rue Royale, No. 107. 22 av

Vente par le Juge de la paroisse de Plaquemines.

EN vertu de tous ordres de la Cour du premier district judiciaire de cet Etat, en date du 16 avril 1834, et à la requête de MM. Charles Forstall et Félix Forstall, syndics des créanciers d'Edouard Guérin, Louis Guérin et François Guérin, il sera vendu par le juge de paroisse soussigné, encadrant ex officio pour la paroisse de Plaquemine, le 11 du jun prochain, à 10 heures A. M. sur l'habitation desdits Guérin frères, dans la dite paroisse, les Propriétés suivantes, savoir : 12 Vaches, 12 Veaux, un Taureau, 13 Moutons. La charpente d'une maison avec presque toutes les planches pour la finir, 20 milles de Dropes et 200 barils de Coquilles d'huîtres.

Conditions : Toute somme au-dessous de $100, comptant, et au-dessus à 60 jours de crédit, en billets endossés à satisfaction.

Paroisse de Plaquemine, 7 mai 1834.
G. LEONARD, juge

Elisha Crocker vs. H N Bozeman.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente qui m'est adressé par l'honorable Cour du premier District Judiciaire, j'exposerai en vente le 8 de Juin prochain, à midi à la Bourse de Lafayette dans le dit faubourg la propriété suivante savoir : L'ensemble entière de ces deux lots en un seul, situés dans le dernier du faubourg Lafayette, paroisse Jefferson designés sous le titre no. 1 et 2 ensemble, la 248 pieds 4 pouces sur la rue des Natalides et 300 pieds de profondeur jusqu'aux terres de Louis Foucher, le lot no. 2 fait sur l'encoignure des rues Natalides et Jackson, 300 pieds de face sur la première rue et 275 sur la seconde, il est borné sur le troisième coté par le lot no. 1 et sur le quatrième par le Lot no. 1.

2°. La moitié entière de ces deux lots en nature de terres situés dans le dernier du même faubourg désignés sous le titre de no. 12 et 22 ; le no. 12 fait sur l'encoignure des rues Jackson et Clous mesure 300 pieds de face sur la rue Jackson et s'étend jusqu'aux terres maintenant appartenant à Louis Foucher. Le lot no. 22 qui avoisine le précédent a 300 pieds de face sur la rue Jackson et 300 pieds de profondeur jusqu'aux terres de Louis Foucher, avec toutes les bâtisses et les améliorations faites sur le dit terrain, en nature de salle nommé Harry âgé d'environ 55 ans. Saisies dans l'affaire ci-dessus mentionnée.

Paroisse Jefferson, 5 mai 1834.
8 mai J. CHARBONNET, Sheriff.

LES soussignés ont reçu par les derniers arrivages, et offrent à vendre :

35 barriques Vin de Grave rouge;
132 do. do. rouge Medoc, 35 do do ordinaire
52 caisses Vin rouge Margaux en demi bouteilles,
120 paniers Anjouette;
103 barriques Vin rouge 1ère. qualité;
81 demi barriques Vin rouge 1ère. qualité,
31 do. Vin blanc Sauterne,
28 barriques Vin rouge Margaux supérieur,
300 caisses Vin rouge de différentes qualités,
15 demi-pièces Eau de vie Vieille de Cognac;
1 caisse Pognes assorties.
22 avril J. B. & F. LABATUT.

TRUFFES PURES, en Coquille boîte et demi boîte, raisins de malaga à l'eau de vie, excellente anisette de Hollande, sardines de Corse et de Gudeux, arrivant par le Salem du Hâvre, à vendre chez
J. F. LOREILHE.
8 mai. l'encoignure Bourbon et Dauphine.

REÇU de France et à vendre par le soussigné, les Racines et racines suivantes, on ne peut plus fraîches et de la première qualité.

Fleurs de Guimauve, do. de Violettes, do. de Sureau, do. de Camomille; Racine d'Angélique, do. de Guimauve.
22 avril A. A. PEYCHAUD.

INSTITUTIONS POUR LES DEUX SEXES;
DANS LA VILLE DE BATON-ROUGE.

PENSION DE DEMOISELLES.

DIRIGÉE par Mme. & Mlle. GRANET. (Pour le moment dans la maison de M. Ph. Vicky, vis-a-vis celle de M. Morgan.)

Pensionnaires y compris coucher, la gouvernante, $250 par an.
Do. sans coucher, 200 do.
Demi-pensionnaires, nourries, 150 do.
Do. sans nourriture ni coucher, 100 do.
Externes, nourries, coucher, 84 do.
Do. sans nourriture ni dortoir, 50 do.
Elèves n'apprenant que la musique, 84 do.
Do. leçons de musique seulement, 30 do.

Le tout payable par quartier et toujours d'avance.

L'éducation, pour les demoiselles, comprend toutes les branches de Littérature anglaise et française, l'écriture, l'arithmétique, le dessin, la géographie, l'histoire, la couture, la broderie, &c.

M. GRANET est chargé de la première classe de français.

COLLEGE dirigé par M. GRANET, Docteur ès Lettres, tout de ses ouvrages sur l'Education, et professeur du collège d'Orléans. (Pour le moment dans la maison de M. Mark.)

Pensionnaires, $200 par an.
Demi pensionnaires, 150 do.
Externes, (voir les classes) 100 do.
Do. (sans les classes) 60 do.
Demi-pensionnaires (sans les pensionnaires) 20 do.

Le tout payable par trimestre et d'avance.

L'éducation, dans le collège, est partout aussi bien que dans tout autre établissement de ce genre, et se compose de latin, du grec, du français de l'anglais, de la versification, de l'arithmétique et des mathématiques, de la géographie, de l'histoire, de l'écriture, &c.

Conditions communes aux deux Etablissemens.

Les pensions fournissent aux élèves les plumes, le papier et l'encre. Les livres, les ardoises, ainsi que la langue Espagnole, les frais de maladie et les arts d'agrément sont à la charge des parens qui sont libres de choisir leurs médecins.

Un quartier commencé est censé fini et se paie en entier.—Les absences ne donnent droit à aucune déduction, à moins qu'elles ne soient occasionnées par une maladie et qu'elles ne durent plus d'un mois.

Chaque pensionnaire doit apporter, un lou de lit de 28 pouces de large, 2 matelats, 2 couvertures, 1 traversin ou oreiller, 2 couvertures, 1 couverpente blanche, 3 paires de draps, 2 taies d'oreiller, 6 serviettes ou essuie-mains, 1 cuillère d'argent, 1 couteau et 1 fourchette d'acier, 1 gobelet et un trousseau suffisant. Chaque article doit être marqué du nom de l'élève, et d'une manière bien distincte.

A la sortie d'un élève, les draps et les serviettes restent à l'institution pour le service de l'infirmerie.

Deux sœurs ou deux frères pourront coucher dans le même lit. 27 mars

Bureau de la Compagnie des Architectes,
Nouvelle-Orléans, le 1er. jun 1834.

AVIS.—Les actionnaires de la seconde et troisième souscriptions formant la balance du fonds capital de la dite compagnie, sont prévenus qu'ils auront à payer au bureau de la Direction, à la presse à coton de la Levée, le 1er. jun 1834, le 6ème. dixième sur le montant de leurs actions respectives. Par ordre de la direct on.
2 mai SOMMEREAU, sect.

2 000 DOUBLONS à vendre par
7 mai J. MAGER.

SEL—1500 sacs sel commun, à vendre par
HARRISON BROWN & CO,
8 mai 117, rue Royale.

FERBLANC—30 caisses ferblanc, 12 barques. Porter, à vendre HARRISON, BROWN & Co,
8 mai 117, rue Royale.

DISSOLUTION DE SOCIETE.

LA société qui existait ci-devant en cette ville sous la raison de Salter, Gaillard & Co., pour la charpenterie de navires, est dissoute d'un commun accord, à dater de ce jour. Le capitaine R. L. Robertson est dument autorisé de la liquidation des affaires de la société. Tous ceux qui ont des réclamations contre eux, et tous ceux qui leur doivent sont requis de régler avec lui dans le plus bref délai.

RICH. SALTER
PETER GAILLARD.
22 av—15 JOHN HUGS.

L. G. SASSINOT reçoit par le navire Olimpia et offre à vendre les articles suivans : 10 balles d'anis de tours; 1 boucaut de gomme arabique; 1 ditto d'encre de Guyot; 2 balles racine gentiane; 2 caisses verres à quinquets; 20 estagnons eau de fleurs d'oranger triple; 2 malles briquets oxigénés; 50 grosses veilleuses; 100 bouteilles jus groseille; amandes douces et amères; colle de poisson en feuilles; fleurs de camomilles, guimauve, violettes, sureau, angélique, &c,
L G SASSINOT,
16 avril rue St-Louis, No 50.

LES soussignés ont reçu par la goélette Nueva Manuella, de Tabasco, et offrent à vendre,
3 surrons Indigo de Guatimala,
15 tonneaux Bois de Campêche.
2 mai A. QUERTIER & BOUTIN,

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu, Mardi 20 courant, à midi, à la Bourse d'Hewlett, les esclaves suivant appartenant à feu Madame Garic, savoir :

NORBET, garçon, âgé d'environ 23 ans, bon ouvrier de champ, cocher, et serviteur de maison.

HECTOR, nègre africain d'environ 50 ans, nègre de champ et jardinier.

MARIE ANNE, négresse d'environ 40 ans, avec son enfant Lalotte âgé de 5 ans, excellente cuisinière, laveuse, repasseuse et domestique de maison.

CATICHE, créole, mulâtresse, d'environ 26 ans avec ses deux enfants, Irène de 8 ans et Matilde de 4 ans.—Cette esclave est bonne cuisinière, laveuse, repasseuse et plisseuse et domestique de maison. Tous ces esclaves sont garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Condition : Un tier argent comptant et la balance à 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction des héritiers et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Aussi :—Une Plantation, située à la terre au bœufs dans la paroisse St. Bernard, Etat de la Louisiane, mesurant deux acres de front plus ou moins sur les deux côtés du Bayou aux bœufs et de 40 arpents de profondeur, il y a sur cette terre une maison, cuisine, magasin, &c.

Cette plantation est bornée en haut par la propriété de M. Caprol et en bas par la plantation de M. Gatte.

Conditions : 1 et 2 ans de crédit, avec billets endossés à la satisfaction des héritiers et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par Felix de Armas, N. P. aux frais de l'acquéreur. 6 mai—6 jus

PAR FERNANDEZ & WHITING.

PAR ordre de l'honorable cour de district dans l'affaire de Joseph Flower vs. ses créanciers. Par ordre du syndic, il sera vendu Jeudi prochain, le 15 courant au magasin No. rue du Canal, entre la rue Charles et la Levée, à 10 heures a. m.

Le fond et les effets de cet établissement, consistant en bottes souliers, brodequins et une quantité de cuirs pour semelles empeigne.

Aussi, tout ce qui y appartient.

Conditions à la vente. Comptant.

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le vendredi, 6 jun prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour de Preuves, dans et pour cette ville et paroisse d'Orléans, en date du 1er. mai 1834. les biens ci-après décrits, dépendant de la communauté des biens qui existent entre dame Marie Elizabeth, Eugénie Debuys et feu José, à Adolphe Tricou son époux, savoir :

1° Un LOT DE TERRE ayant 39 pieds 7 pouces de face à la rue Bourbon, sur une profondeur irrégulière de 120 pieds du côté de la rue St. Pierre et 70 pieds du côté de la rue d'Orléans, et sur la ligne du fond, 74 pieds 4 pouces ; le tout mesure ici quinze, aussi, les 6/6 de ce qui se trouve bâtis sur sur le dit lot de terre, consistant en une maison neuve à étage et en briques, une cuisine, aussi neuve à étage et en briques.

2° *Charles*, nègre âgé de 14 ans, de nature de maroquin.

3° *Hélène*, négresse âgée d'environ 20 ans, bonne blanchisseuse et repasseuse, bonne cuisinière.

4° *Charlotte*, négresse âgée de 32 ans, cuisinière.

5° *Louis*, nègre âgé de 20 ans, cocher.

6° *Jean*, de la Rivière du Commerce.

Conditions—Le lot de terre payable à 8, 16 et 24 mois, les esclaves Charles, Hélène et Charlotte, payables à 6, et 12 mois et Louis 5/8, 8/8 cents payables le 1er. février 1835, et la balance à 12 mois, le tout, en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement, et les actes en la Banque de Commerce comptant. Les actes de vente seront passés par ant M. L. Ferrand, not. pub. aux frais des acquéreurs. 5 mai

PAR F. DUTILLET.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour cette ville et paroisse, il sera vendu le vendredi, 30 mai prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, les 7 Esclaves ci-dessous nommés, dépendant de la succession de feu P. G Huchet Kerinou.

CORA, négresse âgée d'environ 40 ans.
ELIJAH, nègre âgé de 26 ans.
CHARLES, nègre âgé de 25 ans.
GEORGE, nègre âgé de 20 ans.
VALENTIN, nègre âgé de 60 ans.
DINA, négresse âgée de 50 ans.
MELITTE, négresse âgée de 26 ans.

Conditions : payables à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les billets devront être faits en autant de coupons qu'il y aura.

Les actes de vente seront passés chez H. Pedesclaux, not. pub. aux frais des acquéreurs. 2e avril—10

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le samedi, 17 mai courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Un quart de Terre située au bord du Mississippi, à deux milles au dessous de la Nouvelle Orléans, mesurant 50 arpents de profondeur, et 5 arpents de front dans la partie supérieure par Pierre Dejoux, et dans la partie inférieure jusqu'à une profondeur de 120 pieds par M. Jackson et sur le reste de la profondeur par Louis Foucher. Aussi, les effets de ce fond qui sont consistants en quelques arbres fruitiers, deux maisons neuves dont une à deux étages et l'autre en briques, appartements et deux cabinets, deux cabanes neuves ayant chacune 4 appartemens et une d'en deux appartements.

ESCLAVES

ROSE, âgée de 50 ans, portant un sein, parlant bas bissoise, repasseuse et plisseuse, et travaillant aussi en vendeuse du marché aux légumes.

JACK, nègre américain, âgé d'environ 25 ans, chargeur, cocher et propre à tout.

MADELON, nègre américain, âgé d'environ 28 ans, cocher, bucheur, cocher et propre à tout.

HENRY, nègre américain, âgé d'environ 30 ans, cocher et bucheur.

GEORGE, nègre américain, âgé d'environ 17 ans, garçon de maison et cocher.

ALBERT, nègre américain, âgé d'environ 27 ans.

BOB, nègre américain âgé d'environ 27 ans.

Conditions : L'argent de terre à 6, 12 18 et 24 mois, les esclaves à 1 an de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés par ant M. L. Ferrand, not. pub. aux frais des acquéreurs. 5 mai

PAR HEWLETT & BRIGHT.

SERA vendu, Samedi, 19 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett :

Le nègre Abraham, âgé d'environ 30 ans, nègre de champ, fort adroit et de bonne volonté pour faire toute espèce d'ouvrage et ayant assez d'intelligence pour satisfaire à tout ce qui est de domestique.

Conditions : comptant. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur. 5 mai

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le samedi, 24 mai prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour cette ville et paroisse, en date du 19 avril 1834, l'esclave ci-après nommé dépendant de la succession de la veuve Dandy de Bertam.

Adélaïd, âgé de 18 ans, marronni.

Conditions : Un tiers payable le 24 septembre 1834, un tiers le 24 mars 1835, et un tiers le 24 septembre 1835 en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé devant F. de Armas, notaire public. 24 avril—10,2p

LAFAYETTE PORTER-HOUSE.

Rue Bienville, No. 21.

WEBB BAGNAL & WEBB tiennent constamment à leur établissement un assortiment de bière, petite bière et cidre de New-York de première qualité, qu'ils offrent à vendre à bon marché,

300 grosses bouteilles à bière et une grande quantité d'excellents bouchons, à vendre à bon marché, 28 fév

MAGASIN DE VOITURES.

Reçu par les derniers arrivages et en magasin : 9 carosses des célèbres manufactures de Joseph Clark et fils et de G. & A. K Carter, Newark, [N. J.] ; 16 barrouches à 2 chevaux avec et sans sièges de cochers; quelques unes desquels ont été élégamment décorées dans les manufactures de Brewster & Collets et Hoa ley, à New Haven; 8 barrouches pour un ou deux chevaux, 16 barrouches à un cheval, 25 cabriolets de différentes descriptions dont plusieurs sont ornées très élégamment, Tilburys, phétons &c. Cet établissement contient les meilleures VOITURES, qui aient encore été offertes dans ce marché. Les acquéreurs sont priés de venir les examiner.
M. WALTON,
25 avril 12 et 11, rue de la Douane.

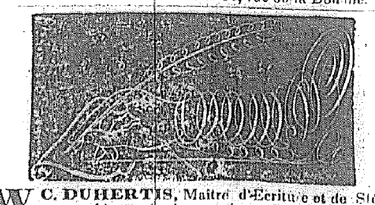

W. C. DUHERTIS, Maître d'Ecriture et de Sténographie en six leçons, tient son académie rue du Camp, No. 43, encoignure Gravier, Nouvelle-Orléans.

Pour se rendre aux pressantes sollicitations d'un grand nombre de familles qui se sont présentées chez lui la semaine dernière et qui n'ont pu y trouver place à cause de la grande affluence des personnes qui assistent à ses leçons, a pris la résolution de retarder son départ, et en conséquence, il recevra des élèves jusqu'au 26 mai prochain.

Cet avis est positif, et après cette époque, personne ne sera admis. Il engage donc les personnes qui désirent profiter de ses leçons, à ne pas tarder à se présenter.

Que l'on réfléchisse aux avantages inappréciables qui sont offerts par cette méthode, en six leçons seulement d'une heure chacune, on acquiert une écriture qui vous met à même de remplir toutes sortes d'emplois. Le prix est $8,75 cents. 30 Avril

EAU-DE-VIE de cargaison, vieux Cognac et Eau-de-vie fine Champagne.—35 demi pipes eau-de-vie 4e preuve; 11 do do vieux Cognac; 11 do do vieille eau-de-vie de Champagne, importés par les soussignés, et débarquant de la barque Philetus venant de Bordeaux.
10 mai CARRIERE & BORDUZAT, rue St. Louis, 11.

VENTES PAR LE MARSHAL.

L. A. Pigneguy vs. Goguet.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le jeudi 22 mai, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, UN CHEVAL de selle. Saisi dans cette affaire. Conditions : comptant.
10 mai. B. BEAUREGARD marshal.

J. T. Mannen vs. L. C. Hutchinson.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge consulaire de la cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le mardi 20 mai 1834, à 4 heures P. M. à mon bureau, rue Condé No. 35, au Bureau de comptoir avec un gréliage, saisie dans cette affaire.
10 mai B. BEAUREGARD marshal.

P. McMullen vs Legget.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le mardi 20 mai 1834, à midi, à la Bourse Hewlett, un CHEVAL roussel, une cheverette et harnais, saisis dans cette affaire.
Conditions : comptant.
10 mai B. BEAUREGARD, marshal

Thos. Mulvihill vs Madame Jefferies.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le jeudi, 15 mai, 1834, à 4 heures de l'après-midi, à mon bureau, rue Condé, No. 35, divers meubles, saisis dans cette affaire.
Conditions ; comptant.
6 mai B. BEAUREGARD, marshal

J. Lanfagne vs. ex-Madame St. Martin, et la goélette Blooming Youth, P. Dupuis vs. les mêmes.

EN vertu de 2 ordres de fieri facias à moi adressés par l'honorable G. Préval, juge consulaire de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le samedi, 17 mai 1834, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, la goélette Blooming Youth, ses agrès et appareux, saisis pour satisfaire les jugemens rendus dans les dites affaires.
Conditions : Comptant.
11 mai B. BEAUREGARD, marshal

Pierre Dumas vs. Marcel Dupart.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge consulaire de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le jeudi, 15 mai 1834, à 4 heures de l'après-midi, à mon bureau, rue Condé No. 35, 25 paires de souliers, saisis dans cette affaire.
Conditions : comptant.
6 mai B. BEAUREGARD, marshal

Vic or Roumige vs L. Pitcher.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. Ch. Gayarré juge président de la cour de cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le mardi 20 mai 1834, à 4 heures P. M. à mon bureau, rue Condé, No. 35, une fonde de savon, 5 dameannes &c saisis dans cette affaire.
Conditions : comptant.
9 mai B. BEAUREGARD, marshal.

Grepand Rapoves vs Pia de Bal.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Ch. Gayarré juge président de la cour de cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le mardi 20 mai 1834, à 4 heures P. M., à mon bureau, rue Condé, No. 35, une fonde de savon, 5 dameannes &c saisis dans cette affaire.
Conditions : comptant.
9 mai B. BEAUREGARD, marshal.

COUR DE DISTRICT.—La banque de Cité de la Nouvelle Orléans contre Maria Emilie Nicolas veuve de Jean Baptiste Wilz.—En vertu d'un ordre de cour et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis dans cette ville, mardi le 10 jun prochain, à une heure de l'après-midi.

La propriété décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir :

Un demi terrain situé rue Toulouse entre Bourbon et Dauphine, mesurant trente pieds de face à la rue Toulouse, sur une profondeur de cent vingt pieds ; et le autre demi terrain attenant au précédent, mesurant 25 pieds de face sur la dite rue Toulouse, sur une profondeur de 120 pieds, ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui y existent.

Conditions : Quatre mille piastres payables le 11 Novembre prochain, comptant le dimanche suivant.
9 mai—2p Le W MORGAN, shff.

BIBLIOTHEQUE FRANCAISE.

PUBLIOTHEQUE choisie de la LITTERATURE FRANCAISE, No. 19, avenue neuve et prête à livrer aux souscripteurs.

LA BIBLIOTHEQUE choisie de la LITTERATURE FRANCAISE, se compose de 4000 volumes, chaque numéro a six volumes. Les souscripteurs ont droit à un numéro par
W. McKEAN, agent.
Encoignure des rues du Camp et Commune. 12 mai.

MR. JOURDAN, ébéniste, devant partir pour France, offre à louer 2 contrats, prêts tous qu'ils auront de service, pendant un an, de ses ouvriers, qui sont tous de bons ouvriers, et de toute confiance, sans aucune rétribution, en payant la moitié de toutes les commissions qu'ils auront à faire, et ne pas prendre d'ouvrage pour eux-mêmes. Ces ouvriers sont : Jean, ébéniste, âgé de 22 ans, et Alexandre, tourneur, âgé de 18 ans. Ils sont Français et parlent anglais.
12 mai—3p

LES soussignés de la Nouvelle Orléans ont l'honneur de vous informer qu'ils ont reçu par le navire Pauline, capitaine Lacoste, 1000 Piastres à M. Pierre Soulé, avocat, et Mr. Lozano, capitaine de la goélette Nueva Manuella, et St. Louis, et de la somme de cinq mille piastres, qui ont été reçues par le soussigné, pour ce qui concerne la somme de mille piastres.
Nouvelle-Orléans, 9 mai 1834.
J. & E. LIVAUDAIS, sindics.

1000 PIASTRES DE RECOMPENSE.

LES hommes VICTOR SOUZA junior, et DIEGO MELAZ, étant mises en cause, et ayant servi à leurs biens à leurs créanciers, qu'ils ont indûment trompés, le soussigné, syndic provisoire des créanciers, en vertu de la loi, offre de payer la somme de récompense à quiconque livrera ou couvrir ces biens ou quelques autres, jusqu'au $500 pour chacun d'eux) et du produit de la vente, pour les mettre sous la main de la justice.
A. SENECAL.

SIGNALEMENT.—Victor Souza, juif, taille d'environ 4 pieds 11 pouces, gros de figure, gros nez, petite bouche, barbe noire et forte, visage colorié. D. Baiz, juif, taille d'environ 5 pieds 3 ou 4 pouces, visage plein, très marqué de petite vérole, forte barbe noire, 8 mai—3,4j

EN débarquement du navire Edouard, venant de Marseille, et à vendre par les soussignés, ayant droit au drawback : 400 barriques Vin de Marseille, des marques Bergnese, Poncet et autres; 50 demi barriques do; 50 la 1re imitation Madère; 600 caisses Vin Muscat; 240 paniers Huile, 200 demi, do. do.; 25 caisses Olives farcies; 50 do cornichons; 50 do. olives; 50 do/Salaisons assorties.
23 mai CARRIERE & BORDUZAT.

Bureau de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

LES Souscripteurs au fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, sont requis de transmettre leurs titres au bureau de M. P. Soulé, avocat, rue St. Louis, [entre les rues Royale et Bourbon] afin que lesdits titres puissent être soumis aux conseillers légaux nommés par la Direction pour les examiner, et en faire leur rapport à la Banque, et que les hypothèques qui doivent garantir le paiement des *bonds* à émettre, soient immédiatement fournies.

Ceux des souscripteurs qui, à dater d'aujourd'hui, n'auront pas transmis leurs titres dans le délai de soixante jours (pour la ville) et quatre vingt dix jours (pour la campagne), seront considérés comme renonçant aux droits et privilèges qui pourraient résulter de leur souscription.